COMMUNE DE POLIEZ-PITTET
Municipalité

Préavis 03-2023 - Rapport de gestion

2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et de l'article 95 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2022.

Les comptes 2022 de la commune font l'objet d'une prévis séparé.

Préambule

Marquée par la fin des mesures COVID-19, l'année 2022 n'aura malheureusement pas été celle du retour à la normale, dès lors que la crainte d'une crise politique et énergétique a supplanté les inquiétudes sanitaires.

Au regard des défis qui restent nombreux, la Municipalité considère que la poursuite d'une gestion rigoureuse et d'une vision du développement proportionnée et réaliste permettent de maintenir l'attractivité de la commune et de favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et stimulant pour les habitants.

Le présent rapport a pour vocation d'illustrer la palette diverse et variée des tâches que la Commune assume au quotidien dans l'intérêt de la population. Il est également l'occasion de souligner l'investissement sans failles de notre personnel communal et de le remercier pour son engagement au service de la collectivité publique.

I. Autorités

Conseil communal

Le Conseil communal de la commune de Poliez-Pittet est composé de 35 membres.

Aubry	Raphaël
Buffat	Christian
Carrard	Gilbert
Cattin	Jean-Marie
Davoli	Claude-Alain
Débieux	Christelle
Delamadeleine	Michel
Demierre	Stève
Devantay	Nathalie
Dufour	Alain
Fantoli	Régis
Gindroz	Luc
Gindroz	Michel
Gosteli	Sophie
Grognuz	Eric
Grognuz	Laurent
Grognuz	Caroline
Grognuz	Christian
Grognuz	Véronique
Grognuz	Claude Bernard
Jost	Audrey
Metzener	Anne-Laure
Mivelaz	Valérie
Morand	Sarah
Moret	Isabelle
Pahud	Anne-Françoise
Pahud	Landry
Pahud	Yves
Pahud	Jean
Pahud	Bernard
Pahud Vermeulen	Brigitte
Respinguet	Jean-Paul
Tardy	Florence
Tzaut	Albert
Wegmann	Christophe

Depuis le 1er juillet 2022, il est présidé par Madame Audrey Jost qui a succédé à Monsieur Luc Gindroz. Le secrétariat est assuré par Madame Sophie Gosteli.

En 2022, le législatif communal s'est réuni à trois reprises. Il a été appelé à traiter les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01-2022 relatif aux comptes communaux 2021 ;
- Préavis 02-2022 relatif au changement de la conduite d'eau sous pression du chemin des Essillaz et création d'une conduite sous la route du Turlet ;
- Préavis 03-2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023 ;
- Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021 ;
- Préavis 04-2022 relatif au budget 2023.

Municipalité

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la Municipalité était composée comme suit :

- Monsieur Pascal DUTHON, syndic ;
- Monsieur Jacques MIVELAZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick GINDROZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal ;
- Madame Susana CAMARDA, conseillère municipale.

La répartition des dicastères entre les conseillers municipaux est restée stable depuis le début de la législature.

Duthon Pascal	Administration générale Aménagement du territoire Urbanisme Relations extérieures	Police des constructions Employés de voirie Parc public, espace vert, promenades et sentiers
Camarda Susana	Finances Affaires sociales SDIS	Ludothèque Manifestations et loisirs
Frutschi Patrick	Routes et chemins Eclairage public Police et sécurité	Ecoles EFAJE PCI
Gindroz Patrick	Forêts Réseaux d'eau Eau de ruissellement	Bâtiments communaux, stand de tirs, refuge, cabane
Mivelaz Jacques	Déchetterie Ordures ménagères Epuration Lits de roseaux,	Cimetière et chapelle mortuaire Domaines communaux

Séances de Municipalité

La Municipalité tient ses séances les lundis soir, en principe, à 19h00.

Ainsi, en 2022, la Municipalité s'est réunie à quarante-cinq reprises en séance ordinaire. Elle a également tenu une douzaine de séances extraordinaires au cours desquelles elle a, entre autres, rencontré la Commission de gestion et des finances ou traité de dossiers particuliers.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Programme de législature et plan d'investissement

Pour rappel, la Municipalité, entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, a élaboré un programme de législature.

Ce programme, disponible sur le site Internet de la commune, s'inscrit dans une volonté de communiquer proactivement et de manière transparente auprès de la population. Il a pour objectif de présenter les grandes lignes de la politique communale à court, moyen et long terme.

Ce programme fixe les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre pendant la législature, tout en respectant les obligations et contraintes auxquelles, elle est soumise.

En parallèle à ce document, la Municipalité à également élaboré un plan financier pour la législature qui a pour objectif de planifier, pour les cinq ans à venir, les investissements envisagés.

Ces deux documents guident l'activité de la Municipalité tout au long de l'année.

Communication

La Municipalité accorde un soin particulier à entretenir une communication proactive et transparente, aussi bien avec le Conseil communal qu'avec les habitants.

Pour atteindre ce but, elle veille, tout au long de l'année à maintenir et faire évoluer au mieux le site Internet de la commune. Sur ce point, il est à relever que cette tâche, à défaut de ressources dédiées, est assumées par la secrétaire municipale en sus de ses activités usuelles.

La Municipalité utilise également la gazette « Le Turlet » et les réseaux sociaux pour transmettre des informations aux habitants. Enfin, lorsque cela s'avère utile, des « tout-ménages » sont distribués.

Associations intercommunales ou autres groupes d'intérêts

Monsieur Pascal Duthon, syndic, siège au comité de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et le monde public des communes et des services de l'Etat. Cette association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le

développement d'activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Monsieur Patrick Gindroz, pour sa part, est membre du comité directeur du Groupement forestier de la Menthue et Madame Susana Camarda préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Gindroz est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat, alors que Monsieur Luc Gindroz, membre de notre Conseil communal, en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Frutschi est pour sa part membre du Comité directeur de l'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) et représente la commune, avec Mmes Sarah Morand et Christelle Débieux, conseillères communales, au sein de l'Association pour l'entraide familiale de jour et l'accueil des enfants (EFAJE). Monsieur Patrick Frutschi représente avec Monsieur Christophe Wegmann, conseiller communal, la commune au sein de l'Association scolaire intercommunale région Echallens (ASIRE).

La Commune de Poliez-Pittet est également membre du Service de secours et d'incendie du Gros-de-Vaud (SDIS). Madame Susana Camarda est désignée vice-présidente du Conseil.

La prénommée est également membre du comité de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise, dont les enfants de notre commune bénéficient des prestations.

Enfin, notre commune est également représentée auprès de diverses organisations régionales offrant des prestations à la population, à savoir notamment :

- l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) ;
- l'Association pour la promotion de la santé et du maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD) ;
- la ludothèque régionale d'Echallens ;
- la bibliothèque d'Echallens ;
- etc.

Les membres de la Municipalité ainsi que les délégués du Conseil communal auprès des entités précitées ont ainsi participé aux diverses séances de travail ou statutaires prévues tout au long de l'année 2022.

Préparation aux risques de pénurie d'énergie

Le Conseil d'Etat a demandé aux communes vaudoises de mettre en place des économies d'énergie (gaz et électricité) et de se préparer aux risques de pénurie d'électricité. En effet, si les mesures d'économie ne suffisent pas, la Confédération pourrait ordonner des délestages d'électricité, soit des coupures

volontaires de courant par cycle de quatre heures par région. La survenue d'un tel scénario était peu probable, mais il a fallu néanmoins s'y préparer.

Les communes ont notamment dû organiser des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) où la population pourrait trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication. Il s'est également agit d'élaborer le plan de continuité dont doivent disposer les communes pour pouvoir assurer la poursuite opérationnelle des missions prioritaires en cas de situation dégradée.

La participation aux séances d'information prévues et l'élaboration des documents requis ont passablement mobilisé la Municipalité au deuxième semestre de l'année 2022. Il est à relever que cette dernière a tenu les délais imposés par le canton pour finaliser son dispositif.

Dans un souci de durabilité et pour tenir compte des risques de pénurie, l'éclairage public de la commune est désormais éteint de minuit à 5h00 du matin. Avant d'entériner cette décision, la Municipalité a procédé à une consultation des habitants. Les entreprises actives sur le sol communal ont également été encouragées à renoncer aux éclairages nocturnes inutiles (enseignes, vitrines, etc.).

II. Personnel communal

Au 31 décembre 2022, le personnel communal fixe est composé de 3.2 ETP, soit :

- une secrétaire municipale et responsable du greffe, à 80%, poste occupé par Mme Tania Giordano ;
- une boursière, à 40%, poste occupé par Mme Catherine Heysé ;
- un employé de voirie, à 100%, M. Christophe Conus ;
- un employé polyvalent (entretien des bâtiments et voirie), à 100%, M. Sergio Moreira.

Au personnel fixe, il convient d'ajouter plusieurs auxiliaires engagés pour assurer notamment la surveillance de la déchetterie pendant les heures d'ouverture au public ou le déneigement.

La Municipalité a en outre prolongé l'engagement, par contrat de durée déterminée, d'une assistante pour la gestion des archives, Mme Laurence Berney, à un taux d'activité annualisé de 15%. Elle a principalement pour tâche de mettre à jour la tenue des archives de la commune et d'établir un plan de classement permettant de répondre aux exigences cantonales en la matière.

En novembre 2021, la Municipalité a décidé de résilier le contrat de travail de l'employé polyvalent, dont les prestations ne donnaient malheureusement pas satisfaction. Le licenciement a été prononcé avec effet au 28 février 2022, mais il a été immédiatement libéré de son obligation de travailler afin de préserver un climat de travail serein pour les autres employés.

Pour faire face à cette période de vacance sur ce poste, la Municipalité a pu compter sur l'investissement de l'employé de voirie qui a absorbé une partie des tâches de son collègue. Une entreprise de nettoyage a également dû être mandatée pour procéder à l'entretien courant des bâtiments. A noter, que certaines activités ont été effectuées par le syndic afin d'assurer, pendant cette période, les prestations courantes.

Le poste laissé vacant a été mis au concours en décembre 2021 et le recrutement a abouti en 2022. Le nouveau collaborateur, M. Sergio Moreira, est entré en fonction le 1er mai 2022.

Il peut encore être relevé que, du 1er juillet au 15 septembre 2022, un apprenti agent d'exploitation CFC, engagé par le Tribunal cantonal, a effectué un stage au sein de notre commune pour compléter sa formation. Il a été encadré dans ses activités par nos deux employés communaux et par le Syndic.

III. Administration générale

Greffe municipal et service de la population

Ces services constituent pour le citoyen le premier contact avec l'administration.

Le Greffe municipal s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et du refuge et des naturalisations. Le Service de la population comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Au 31 décembre 2022, notre Commune comptait 847 habitants permanents, soit une progression de 14 personnes par rapport à 2021 (833 habitants au 31 décembre 2021).

Durant l'année écoulée, le contrôle des habitants, a enregistré 86 arrivées, 77 départs, 9 naissances et 7 décès.

Statistiques habitants	Au 31.12.2022
Nombre total d'habitants	847
Arrivées	86
Départs	77
Nationalité suisse	735
Permis C	83
Permis B	45
Autres permis	6
Electeurs (Registre civique cantonal et fédéral)	556
Electeurs (Registre civique communal)	44

Aucune procédure de naturalisation n'a abouti en 2022. Deux dossiers de demande de naturalisation nous ont été transmis par le Canton pour le suivi de la procédure au niveau communal.

Via le portail « Amicus », la commune recensait au 31 décembre 2021, 72 canidés.

Bourse communale

La bourse communale effectue principalement les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité générale, des fournisseurs, des débiteurs/contentieux, des investissements ;
- gestion du processus budgétaire et du bouclement des comptes annuels
- perception et encaissements des diverses taxes communales
- gestion des assurances ;
- appui à la gestion du personnel.

Archives communales

Dans le courant de l'année 2021, la Municipalité a été amenée à aménager, dans l'ancienne salle des sociétés, sise au sous-sol du bâtiment du petit collège, un nouveau local pour l'entreposage des archives communales. En effet, le local d'archivage situé au sous-sol de la maison de commune ne répondait pas aux exigences cantonales de conservation en raison, notamment, du taux d'humidité inadéquat. Ainsi, le déplacement des archives dans ce nouvel espace a été finalisé en début d'année 2022 et depuis, les mesures d'archivage, qui constituent un travail conséquent (tri, identification, classement) se poursuivent.

Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, le préfet du district doit procéder chaque année à la visite de l'administration. Il a examiné les documents, registres et procès-verbaux, et s'assure de leur bonne tenue.

La visite prévue pour l'année 2021 a dû être reportée au 1er mars 2022 en raison des restrictions sanitaires en vigueur à l'époque. La visite pour l'année 2022 a eu lieu le 9 novembre 2022.

Ces deux visites ont donné lieu à des échanges cordiaux avec le préfet qui a notamment salué le travail de qualité effectué par notre secrétaire municipale et par notre boursière. Comme le veut l'usage, ces deux visites se sont terminées par un repas partagé avec le préfet et les représentants d'une autre commune du district (Vuarrens puis Penthéréaz).

IV. Finances

Pour répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Municipalité à soumis à l'adoption du Conseil communal plusieurs préavis financiers : les comptes 2021, l'arrêté d'imposition et le budget pour l'année 2023.

Concernant ce chapitre, la Municipalité se réfère pour le surplus au préavis municipal 04-2023 relatif aux comptes communaux 2022.

V. Domaine et bâtiments

Les tables du foyer de la Grande salle ont été remplacées. Les nouveaux modèles, sur roulettes et disposant de plateaux basculants, sont nettement plus adaptés, dès lors qu'ils facilitent l'aménagement et le nettoyage de la salle.

Les abris PC ont été vidés des encombrants qui s'y trouvaient et les locaux nettoyés. La remise en état se poursuivra en 2023.

Plusieurs compteurs d'eau vétustes ont été remplacés dans les bâtiments du village.

Les escaliers internes de la Tour du Turlet ont été refaits. Une entreprise de charpente a été mandatée à cet effet.

VI. Travaux

Urbanisme

En 2022, onze enquêtes publiques, quatre enquêtes administratives et quatre enquêtes pour des installations photovoltaïques ont été traitées.

La décision de la Municipalité du 30 juin 2022 refusant la délivrance du permis de construire une installation de communication mobile sur la parcelle n°82, CAMAC 203059, a été contestée par l'entreprise SWISSCOM. Cette procédure introduite devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal était toujours en cours à la fin de l'année 2022.

Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire de la commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. La procédure est complexe et comporte de nombreuses étapes.

Ce document, en cours de révision, constitue un dossier majeur pour la Municipalité. Avec l'appui d'un bureau d'urbanise, la Municipalité a, au cours de l'année 2022, finalisé un projet qu'elle a soumis à l'examen préalable des services cantonaux concernés. Pour faire suite au rapport reçu de la part du canton en novembre 2022, une rencontre aura lieu en février 2023 avec la Direction générale du territoire et du logement afin de clarifier certaines questions restées ouvertes.

Ce dossier, complexe et technique, a passablement occupé la Municipalité dans le courant de l'année 2022.

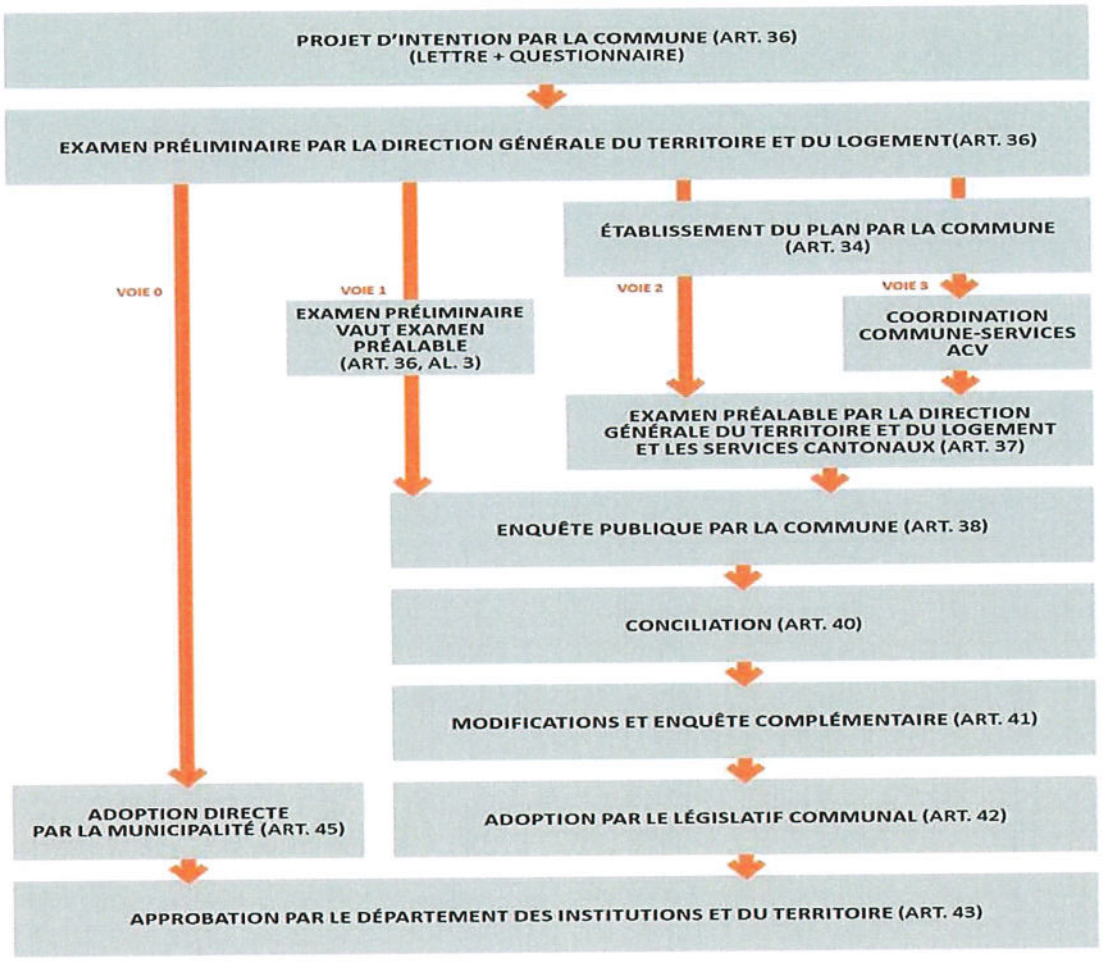

Routes

Selon le préavis municipal 05-2020, les travaux de réfection de la chaussée prévus sur les routes d'Oron, de Lausanne et de la Poste ont été effectués. La Municipalité a dû composer avec les imprévus occasionnés par un accident électrique survenu lors des travaux menés à la route d'Oron.

Il en va de même des travaux prévus au préavis 02-2022, à savoir le changement de la conduite d'eau sous pression du chemin des Essillaz et la création d'une conduite d'eau sous la route du Turlet.

La recherche d'une fuite d'eau à hauteur de la route d'Oron 19 a mobilisé passablement d'énergie et occasionné des coûts relativement élevés et imprévus. Cette démarche a néanmoins permis de repérer la conduite qui va au terrain de football et d'y installer une vanne. Les plans ont également pu être mis à jour.

Plusieurs couvercles de regards, abîmés par le passage et l'usure, ont été refaits.

A relever enfin les travaux menés sur l'îlot d'accès au parking du collège intercommunal afin de faciliter l'accès par les bus scolaires.

Cimetière

Quatre nouvelles tombes ont été creusées et une tombe cinéraire. Deux emplacements du columbarium ont été attribués.

Déchetterie, réseau d'égouts et d'épuration

En plus de l'entretien courant de la STEP, la Municipalité a mené des réflexions préliminaires quant à l'opportunité de créer un bassin supplémentaire de déshydratation des boues par lit planté de roseaux.

En ce qui concerne la STAP de la grande salle, plusieurs interventions ont été nécessaires pour la déboucher. Cette dernière est en effet régulièrement obstruée par des lingettes ou d'autres matières qui sont jetées dans les toilettes malgré les contrindications. Afin de remédier à ce problème, la Municipalité a publié un article dans la gazette pour rappeler à la population les bonnes pratiques en la matière. Un courrier spécifique a également été envoyé aux entreprises et riverains pour les sensibiliser à la situation.

Machines, matériel, outillage

La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule hybride (essence/gaz) mis à disposition des employés communaux. Ce dernier, de marque Piaggio est équipé d'un pont. Cette dépense était prévue au budget 2022.

VII. Manifestations et loisirs

Grâce à l'évolution favorable de la crise sanitaire, les manifestations ont pu à nouveau avoir lieu dans le village.

En mars 2022, notre commune a participé à l'opération « Coup de balai ». Cette activité a rencontré un joli succès et sera reconduite.

Les festivités du 1er août, subventionnées partiellement par la commune, ont été organisées par un groupe de bénévoles, avec l'appui de la société « Vivre à Poliez ». En effet, aucune autre société locale n'était en mesure de s'en charger. Il a néanmoins fallu renoncer au traditionnel feu d'artifices, en raison des risques d'incendie provoqués par la sécheresse.

Pour fêter Halloween, la maison de commune a été décorée et des bonbons ont été distribués aux enfants du village. A noter que, ce même jour, un groupe de mamans du village a organisé une récolte de denrées alimentaires destinée à l'association « Cartons du cœur ». Cette démarche solidaire a été un succès et les habitants de la commune ont su répondre avec générosité à cet appel en faveur des plus démunis.

En novembre 2022, la Municipalité a organisé son traditionnel repas destiné aux retraités de la commune. Cet événement qui a compté 82 participants s'est déroulé dans l'un des restaurants du village.

En décembre 2022, l'usuelle distribution des sapins a été organisée et 62 ménages ont passé commande. A cet occasion, l'association « Les amis du Grenier » ont offert une agape à la population. La Municipalité a pour sa part organisé une activité pour les enfants avec la venue du Père-Noël.

Sociétés locales

Les sociétés locales jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble ». La Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces mouvements bénévoles, notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion de leurs activités.

Ces dernières, particulièrement actives, contribuent grandement, à faire de Poliez-Pittet un village vivant. Pour 2022, on citera notamment la fête de la musique, les activités de Pâques, les afterwork, le vide-greniers, la fournée, les fenêtres de l'Avent, les activités sportives, etc.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Poliez-Pittet vu

- le préavis municipal 03-2023 concernant le rapport de gestion 2022,
- le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. d'adopter le préavis municipal N° 03-2023 concernant le rapport de gestion 2022, tel que présenté ;

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 8 mai 2023.

Elaboration du rapport de gestion : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon

La secrétaire
Tania Giordano

MUNICIPALITÉ DE POLIEZ-PITTET